

Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur

Rapport des membres de l'Agence portant sur le Rapport transversal du comité d'experts chargé de réaliser l'évaluation des cursus de type court en agronomie en Communauté française dans le cadre du décret du 14 novembre 2002

Les membres de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur, ayant pris connaissance en leur séance du 2 décembre 2008 du rapport rédigé par le comité d'experts chargé de réaliser une évaluation externe de cinq hautes écoles dispensant un enseignement de type court en agronomie en Communauté française, désirent mettre l'accent sur quelques éléments majeurs qui se dégagent de la lecture du rapport d'expertise. Ils désirent attirer l'attention de Madame la Ministre sur les enseignements essentiels de cet exercice d'évaluation et sur les lignes d'action qui peuvent s'en dégager.

LES FORCES DE L'ENSEIGNEMENT DE TYPE COURT EN AGRONOMIE

Cinq éléments particulièrement positifs se dégagent très nettement du rapport des experts, à savoir :

- une offre de formation répondant aux besoins des domaines d'activités prioritaires en Région wallonne (pôle Biowin) et en Communauté française (chapitre 1, point 1, chapitre 2, point 2e et chapitre 3) ;
- les solides débouchés pour les diplômés de l'agronomie et les très bons résultats d'insertion professionnelle (chapitre 2, point 2g) ;
- la motivation et l'engagement du personnel enseignant et administratif (chapitre 2, point 2b notamment) ;
- l'attachement, l'investissement du personnel administratif et technique à son institution malgré le sous-effectif manifeste (chapitre 2, point 2c) ;
- la stabilité du recrutement étudiant grâce, entre autres, à la bonne réputation des établissements auprès des employeurs (chapitre 3).

LES FAIBLESSES DE L'ENSEIGNEMENT DE TYPE COURT EN AGRONOMIE

Il ressort clairement trois éléments particulièrement défavorables à la qualité de l'enseignement de type court en agronomie, à savoir :

- le constat criant du manque de moyens financiers et humains. Les mots des experts sont extrêmement sévères, à titre d'illustration : « situation alarmante » (chapitre 2, point 2 préambule), « des ressources financières et RH très limitées » (chapitre 2, point 2 préambule), « l'indigence de moyens » (chapitre 2, point 2a), « situation du personnel (...) difficile voire critique » (chapitre 2, point 2b), « sous-effectif manifeste des Hautes Ecoles » (chapitre 2, point 2e), « très faibles dotations budgétaires entièrement absorbées par les salaires » (chapitre 3) ;
- la déconnexion de l'enseignement et de la recherche qui risque de creuser un fossé entre la formation et la réalité de la pratique professionnelle (chapitre 2 préambule, chapitre 2 point 2b) ;
- le faible engagement des étudiants qui semble s'expliquer partiellement par leur choix d'un établissement de proximité et par l'organisation multi-sites des hautes écoles (chapitre 2, point 2e).

C'est sans doute le premier rapport des experts qui souligne avec autant de force le manque de moyens creusant le fossé entre l'enseignement et la demande du monde professionnel.

LES ENJEUX ET DEFIS A RELEVER DE L'ENSEIGNEMENT DE TYPE COURT EN AGRONOMIE

Les enjeux pour l'enseignement de type court en agronomie sont étroitement liés au contexte sectoriel, en rapide mutation. Les experts consacrent près de la moitié de leur rapport à une présentation contextuelle limitée à la Région wallonne, alors que les établissements sont comparés à des institutions européennes. Cela ne semble pas anodin aux membres de l'AEQES. Parmi les constats formulés par les experts, les membres de l'AEQES souhaitent mettre en avant ceux d'entre eux qui risquent d'hypothéquer l'avenir de cet enseignement. Deux éléments paraissent devoir être particulièrement mis en évidence, à savoir :

- le secteur « agronomie » recouvre des sous-secteurs aux profils parfois fort différents. Ainsi les diplômés en agronomie de type court peuvent apporter leur soutien et leurs compétences au secteur agricole au sens large et au secteur agro-alimentaire et au secteur de la biotechnologie , secteurs bénéficiant de soutien wallon dans le cadre des pôles de compétitivité du plan Marshall (chapitre 1, chapitre 2, point 1). Cette hétérogénéité des profils fait coexister des sections peu peuplées et des sections fortement fréquentées ;
- les experts posent le constat très alarmant d'un enseignement de type court en agronomie tiré vers le bas à cause de l'effet conjugué du manque de moyens et de la quasi-absence de recherche. Cette situation paraît d'autant plus alarmante au regard de la situation des établissements d'enseignement supérieur des pays voisins (chapitre 2, point 2 préambule, chapitre 2, point 2b). Les experts soulignent néanmoins le recours à des centres de compétences.

LES LIGNES D'ACTION POUR L'AVENIR

Ce rapport des experts est sans doute le plus sévère de ceux que l'AEQES a eu à examiner. Il semble, à sa lecture, que les experts n'aient pas toujours replacé leur analyse dans la perspective des finalités d'un bachelier professionnalisant en Communauté française de Belgique. Les membres de l'AEQES veulent rappeler que l'investissement et l'engagement des personnels n'est nullement mis en cause par les experts ; au contraire, ces derniers se sont dits impressionnés par l'attachement et la bonne volonté de toutes les catégories de personnel à leur institution (chapitre 2, points 2b et 2c) ainsi que l'ampleur du travail fourni par tous lors du rapport d'auto-évaluation et de l'audit externe. Cela dit, les experts proposent de consacrer une vigilance prioritaire aux points suivants :

- la nécessité d'une augmentation du cadre du personnel dans ces sections est criante (chapitre 2, point 2c et chapitre 3). Cet élément apparaît comme indispensable aux yeux des experts ;
- un soutien financier renforcé et un encouragement aux relations internationales sont deux éléments majeurs qui permettraient d'offrir une formation réellement en adéquation avec les besoins du secteur et au niveau des autres formations proposées dans les pays européens voisins (chapitre 2, point 2 préambule, point 2b et point 2f, chapitre 3 notamment) ;
- la clarification du positionnement de la formation apparaît indispensable aux experts. Les établissements organisant un cursus de type court en agronomie doivent choisir entre la formation de « techniciens supérieurs » ou de « cadres moyens » (chapitre 2, point 2d) ;
- l'exercice d'évaluation a clairement donné naissance à une culture qualité qu'il serait judicieux de soutenir pour asseoir davantage le projet pédagogique (introduction, chapitre 2, point 2d, chapitre 3). La mise à plat des fonctionnements et la prise de conscience formalisée de son propre métier induites par la procédure d'évaluation a engendré une nouvelle dynamique qu'il serait dommage de laisser s'éteindre. Un encouragement à la poursuite autonome de l'exercice est soutenue par les membres de l'AEQES.

Fait à Bruxelles, le 2 décembre 2008.

Les membres de l'AEQES